



# POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF

## SANTARE

### COMPTE RENDU

Paris, le 7 mars 2016

Nom du fichier : crf\_cpn\_25fev2016\_160225A

Total page(s) :3 pages

Réf. : **RG/GS**

Objet : **Commission paritaire nationale de négociation CRF du 25 février 2016**

## COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NEGOCIATION CRF DU 25 FEVRIER 2016

**Représentaient la CFDT** : Evelyne FERNANDEZ, Rachel GUILBAULT, David MANDICOURT, Jean-Paul THOMAS (DSC)

Il n'y avait pas eu de réunion de négociation depuis le départ de Mr Cafiero, précédent DRH.

C'est donc la première commission paritaire nationale depuis l'arrivée du nouveau DRH, Mr Canonne.

### Calendrier social 2016

Les thèmes suivants sont inscrits au calendrier des négociations 2016 : les salaires, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la pénibilité et les risques psycho-sociaux.

Pour la CFDT, les priorités sont :

- La renégociation du salaire minimum conventionnel suite à la réévaluation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : le SMC est désormais inférieur de 10 centimes au SMIC !
- Le dispositif de départ progressif à la retraite, porté par la CFDT en 2015 et resté en suspens ;
- Le dialogue social, dans le cadre des élections de novembre 2016.



En effet, il y a un manque de visibilité criant concernant la représentation du personnel.

La CFDT demande un état des lieux : nombre d'établissements par filière avec le nombre de salariés, état des lieux des instances représentatives existantes... Le DRH nous confirme que « c'est le foutoir ».

Des dates sont fixées pour négocier le protocole préélectoral avec les délégués syndicaux centraux. Aujourd'hui, on compte environ 170 CE ou CEC. Le DRH affiche clairement une volonté de trouver une cohérence entre le périmètre des CE, et celui des 12 régions à venir.

### **Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2015**

Une discussion a lieu sur la nature du compte-rendu : simple rappel de ce qui a été dit ou procès-verbal nécessitant une approbation ? La CRF admet que ce n'est pas un procès-verbal.

Concernant le projet d'accord sur la mobilité, le précédent DRH s'était engagé à appliquer certaines mesures - même en l'absence de signataires. Ceci est confirmé par le nouveau DRH, qui devrait mettre en place de manière unilatérale des mesures issues de ce projet d'accord.

### **Clôture des négociations obligatoires annuelles 2015**

Le PV de désaccord n'ayant pas été adressé préalablement à la réunion, les organisations syndicales indiquent qu'elles ne donneront pas d'avis.

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

### **Ouverture des négociations obligatoires annuelles 2016**

Après une brève présentation de la conférence salariale, la CRF indique que le solde disponible est de 0,08% et demande aux organisations syndicales quels sont leurs souhaits dans le cadre des NAO pour 2016.

La CFDT souhaite une revalorisation du salaire minimum (+9€/SMIC), une augmentation de la valeur du point d'environ 5% (montant adossé sur l'indice INSEE depuis le blocage des salaires à la CRF) et rappelle qu'elle ne veut pas de primes catégorielles.

Toutes les OS souhaitent une revalorisation du point.

La CRF estime qu'il ne sera pas possible de faire à la fois une augmentation générale et une revalorisation du salaire minimum conventionnel.

La CFDT propose l'attribution d'une somme identique à tous les salariés (en valeur et pas en pourcentage).

La CFE-CGC propose une modification des taux de cotisation employeur/salariés concernant la mutuelle.



## Questions diverses

Suite à une question de type « délégués du personnel » remontée dans cette commission paritaire nationale, le DRH précise que la CPN n'a pas vocation à devenir la « Cour d'appel » des délégués du personnel.

La prochaine réunion est prévue le 24 mars.